Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre

Séance plénière

Mercredi 23 septembre 2020

COMPTE RENDU

Présents : voir listes d'émargement

Monsieur BLONDEAU ouvre la séance.

1) Rapport d'activité 2019 de la Conférence des financeurs de l'Indre

Mme de Gouville présente le rapport d'activité 2019 de la Conférence des financeurs - voir rapport en annexe.

La Conférence des Financeurs dans l'Indre est la plus élargie possible, ce qui en fait sa particularité. Elle intègre à son arrêté de composition, 6 nouvelles communes et Communautés de Communes à celles déjà existantes , modifiant ainsi la répartition des votes pour les 22 membres de droit conformément au CASF.

Le programme coordonné, élaboré pour 5 ans s'est trouvé modifié par deux avenants :

- le 1^{er} relatif au financement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (axe 5) destinées aux EHPAD en complément des actions animation déjà financées au sein de ces établissements
- le 2ème avenant du 27 novembre 2019 qui intègre le Forfait Habitat inclusif. Alloué par la CNSA aux ARS, ce forfait est destiné à financer des projets de vie sociale et partagée de l'habitat. La Conférence des financeurs est mandatée pour attribuer ces fonds sur appels à projets émis par l'ARS. La dotation ne peut excéder 60 000€ par projet. Dans le cadre d'un premier appel à projets organisé par l'ARS, 2 projets ont été retenus avec deux porteurs : ADAPEI et CSPCP d'Issoudun à destination de publics en situation de handicap.

Pour le 2^e appel à projets, les HRPA (habitat regroupé pour Personnes Âgées) qui relèvent de l'habitat inclusif, pourraient se porter candidats.

Mme de Gouville présente ensuite les synthèses concernant le forfait autonomie (réparti en fonction du nombre de places sur l'ensemble des résidences autonomie du département), les actions collectives et les aides individuelles pour lesquelles le département a fait le choix de financer les aides complémentaires au titre des appareillages auditifs, qui sont nettement majoritaires, et dentaires. L'utilisation des fonds doit être équilibrée entre les personnes dépendantes ou non dépendantes. Certains acteurs de terrain ont su s'approprier ce dispositif et s'en emparer, c'est pourquoi la cartographie de ces aides reste disparate d'un

secteur à un autre. L'information mériterait d'être à nouveau transmise notamment au sein des coordinations gérontologiques.

Le Docteur Ballanger demande si des financements peuvent être attribués pour l'acquisition d'un logiciel concernant la bibliothèque sonore pour des résidents d'EHPAD.

Mme de Gouville précise que les aides individuelles sont attribuées exclusivement à des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile, qui peuvent être en situation de handicap. Seuls les financements d'actions collectives peuvent être alloués à des structures dès lors que les actions sont ouvertes à des personnes extérieures.

Il pourrait être intéressant d'étendre ce dispositif à des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

Les actions collectives couvrent les thématiques de la prévention (équilibre, nutrition etc.), du numérique mais aussi des actions d'informations telles que des salons, conférences et autres manifestations ponctuelles.

Mme Brialix évoque la problématique de la couverture du numérique sur le territoire qui renforce les inégalités liées à la fracture numérique.

Elle revient aussi sur les HRPA qui sont une formule intéressante de maintien à domicile. Il est demandé que la liste des HRPA ainsi que la cartographie dans le département soient jointes en annexes.

Mme Brialix soutient l'ouverture des aides aux personnes en situation de handicap alors que la future loi autonomie se fait attendre.

Par ailleurs, concernant la couverture numérique, M. Blondeau confirme que le travail sur la couverture du territoire se poursuit pour avoir notamment les financements.

M. Guillaume interpelle sur l'enveloppe financière attribuée par la CNSA qui semble importante.

Mme de Gouville confirme qu'elle a été, au départ en 2017, de 600 000€. La CNSA, ne tenant pas compte de l'annualité du budget dans les départements, considère que les crédits non utilisés peuvent être reportés l'année suivante. La CNSA ne verse donc que des crédits résiduels depuis 2017 tant que l'enveloppe allouée initialement n'a pas été consommée intégralement.

Mme de Gouville précise cependant que le Département inscrit bien chaque année les crédits nécessaires pour financer les actions.

M. Guillaume en conclut que ce qui manque en fait ce sont les projets.

Mme de Gouville acquiesce tout en rappelant que les actions doivent respecter le cadre d'attribution des aides établies par la CNSA et que les fonds ne peuvent servir à financer des charges de structure ou des activités pérennes.

Plus de remarques sur le rapport d'activité 2019 de la Conférence des financeurs. Celui-ci est donc validé.

2) Rapport d'activité 2019 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de l'Indre

Mme de Gouville présente la synthèse du rapport d'activité 2019 - jointe en annexe. Elle rappelle que le département de l'Indre est un département vieillissant.

Concernant le budget, M. Blondeau confirme que les sollicitations pour obtenir un financement pérenne de la MDPH sont restées sans suite malgré l'appui du Préfet.

Mme Pierre souhaite saluer le soutien apporté par la MDPH auprès des personnes en situation de handicap.

M. Guillaume demande si les orientations professionnelles concernent les personnes qui sont dans l'emploi ou celles qui sont sorties de l'emploi.

Mme de Gouville explique que cela concerne les 2 situations.

M. Guillaume note que le rapport renvoie à un constat plutôt positif.

Mme Pierre relève que le tarif de la PCH aide humaine n'a pas été revalorisée depuis 2014 à 17,77€, ce qui laisse un gros reste à charge pour les bénéficiaires.

Mme de Gouville indique en effet qu'il s'agit d'un tarif national, fixé par arrêté interministériel, sur lequel le Département n'est pas compétent.

Le Docteur Ballanger informe de la tenue d'un forum le 2 décembre prochain sur l'accès aux filières d'apprentissage pour les enfants en situation de handicap.

Mme Vedrenne intervient sur la situation des enfants autistes et évoque les besoins en matériels spécifiques comme des montres connectées qui peuvent accompagner les enfants toute la journée. La question du financement de ces équipements est posée.

Mme de Gouville répond que les besoins en matériel pédagogique sont pris en charge par l'éducation nationale quand il s'agit de matériel à usage pédagogique.

Plus de remarques concernant le rapport d'activité 2019 de la MDPH. Celui-ci est donc validé.

3) Schéma départemental du handicap en cours

Mme de Gouville fait le point sur le schéma départemental du handicap qui est actuellement en cours d'élaboration.

La crise sanitaire COVID a modifié le calendrier des réunions des groupes de travail.

Le Département devrait être en mesure de proposer un document d'ici la fin de l'année.

Elle rappelle qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des personnes en situation de handicap (16 300 personnes) suivies par la MDPH et qu'une synthèse a été faite des 1281 retours.

Voir synthèse en annexe.

Pas de questions.

4) Bilan de la crise COVID : relevé de préconisations et d'enseignements

Lors de la réunion du bureau plénier qui s'est tenue le 11 septembre 2020 (CR en annexe), les partenaires et acteurs ont fait un retour d'expérience et de préconisations. Voir document en annexe.

Mme Brialix revient sur son audition auprès de la commission d'enquête à l'Assemblée Nationale le 17 septembre sur « l'Impact, gestion et conséquences de l'épidémie du Covid-19 », lors de laquelle elle a pu faire remonter la situation dans l'Indre.

Son audition est disponible et visible via le lien

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9493938_5f632516af005.impact-gestion-et-consequences-de-l-epidemie-du-covid-19--mme-claudette-brialix-presidente-de-la--17-septembre-2020

Mme Brialix rappelle le rôle exemplaire des départements dans la recherche de la protection des personnes à domicile.

Les mairies et les CCAS ont joué également un rôle très important dans le maintien du lien social des personnes âgées et isolées. L'accès aux soins a été problématique.

5) Intervention de l'ARS sur la gestion de la crise COVID

Exposé de la gestion de la crise sanitaire par M. Philippe VANSYNGEL, adjoint au délégué départemental.

Voir retranscription en annexe 6.

- M. Vansyngel indique que la situation est assez favorable dans le département, malgré l'apparition de nouveaux cas, l'épidémie est pour le moment sous contrôle. Il rassure sur le fait que l'ARS reste fortement mobilisée en cas de 2^e vague.
- M. Clémente demande si dans les nouvelles cellules de crise les acteurs médico-social seront représentés.
- M. Vansyngel explique que les cellules de crise sont nombreuses et qu'elles communiquent entre elles.

Une question est posée sur les dotations de matériels qui ont été stoppées. M. Vansyngel répond qu'elles ont été interrompues semaine 41 et que les structures en ont été informées deux mois auparavant afin de leur permettre de prendre leurs dispositions pour renouveler leurs stocks. L'ARS reste cependant mobilisée pour surveiller les besoins même s'il est vrai que les dotations ne seront désormais plus gratuites. Cela s'applique à l'ensemble des structures.

M. Guillaume interpelle sur la gestion financière dans les établissements suite à la crise sanitaire.

Mme de Gouville répond que l'ARS tient compte d'un surcoût lié au COVID. Le Département a également pu indiquer que ces surcoûts ne seraient pas supportés par les familles, en débloquant d'ores et déjà un fonds de 3 millions d'euros.

Mme Ségura-Penot intervient pour expliquer qu'en tant qu'établissement, ils ont été sollicités dès juin pour faire remonter leurs surcoûts liés à la crise.

Mme de Gouville conclut sur le fait qu'aujourd'hui les différents acteurs ont appris à s'organiser.

Une dernière question est posée concernant les tests de dépistages dont les délais pour l'obtention des résultats sont beaucoup trop longs.

L'ARS nuance en affirmant que dans le département les retours de tests se font dans un délai inférieur à 48h pour 90 % des cas.

6) Questions diverses

Pas de questions.

- fin de la réunion -

Annexes:

- 1. Rapport d'activité 2019 de la Conférence des financeurs
- 2. Liste des HRPA + carte
- 3. Synthèse du Rapport d'activité 2019 de la MDPH
- 4. Résultats questionnaire MDPH
- 5. Retour d'expériences COVID
- 6. Exposé de l'ARS sur la gestion de la crise sanitaire
- 7. Compte rendu du bureau plénier du 11/09/2020
- 8. Annexe du CR du bureau intervention de AFM Téléthon

<u>Information aux membres:</u>

Le mandat des membres du CDCA de l'Indre a expiré le 27 septembre 2020.

Les appels à candidatures pour siéger au sein de la nouvelle assemblée ont été adressés aux différents organismes entre mai et juillet 2020. Il manque encore quelques candidatures, les relances sont en cours afin d'arrêter la composition dès que possible.

La prochaine réunion plénière sera l'occasion d'installer la nouvelle assemblée et de procéder, entre autres, à l'élection des vice-présidents des 2 formations et des membres du bureau plénier.

Pour information, la date a été fixée au jeudi 17 décembre 2020, à 14h30 salle des délibérations à l'Hôtel du département.